DELIBERATION N° DirA/2026/318

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342405-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 22 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Soutien à l'habitat inclusif et à l'accueil familial

Vu le rapport DirA/2026/318

Publié sur le site lenord.fr le 28 octobre 2026

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une aide forfaitaire individuelle aux deux projets, relatifs à l'adaptation du logement des accueillants familiaux, pour un montant total de 10 065,41 €, repris dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;

- de valider l'actualisation 2026 de la programmation de l'Aide à la vie partagée (AVP) présentée en annexe 2 ci-jointe et reprise dans le tableau de l'annexe 3 ci-jointe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec le porteur du projet d'habitat inclusif qui vient en remplacement d'un projet ayant fait l'objet d'un abandon, une convention, selon le modèle donné en annexe 4 ci-jointe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les porteurs des projets d'habitat inclusif modifiés dans la programmation de l'Aide à la vie partagée (AVP) 2025, une convention reprenant ces modifications, selon le modèle donné en annexe 5 ci-jointe ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement pluriannuelle, sur trois ans, au projet porté par la Canopée pour un montant annuel de 50 000 € selon le modèle donné, repris à l'annexe 6 ci-jointe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention se rapportant à ce projet, conformément au modèle ci-joint en annexe 7 ;

- d'attribuer les subventions d'investissement aux trois projets d'habitat inclusif pour un montant total de 81 698,80 €, indiquées à l'annexe 8 ci-jointe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions se rapportant à ces projets, conformément au modèle ci-joint en annexe 9 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le cadre d'adhésion de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif au soutien à l'investissement / habitat inclusif 2026 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ci-joint en annexe 10 ;

- d'attribuer aux projets retenus dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) les subventions d'investissements pour les projets listés, pour un montant maximum de 227 063,76 €, en annexe 11 ci-jointe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec les porteurs de projets et / ou les maîtres d'ouvrage retenus, les conventions et les annexes se rapportant à ces projets dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), conformément au modèle ci-joint en annexe 12.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 21.

Monsieur RINGOT est membre du bureau administratif de l'AFEJI. Il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum, ainsi que Madame FAUCHILLE en raison de fonctions exercées par un membre de sa famille au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Madame SANDRA avait donné pouvoir à Madame FAUCHILLE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

2.7

Monsieur CHRISTOPHE (Président du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie – CNSA) avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

DEPARTEMENT DU NORD · CONSEIL DEPARTEMENTAL · RF

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT